



VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2013

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h40'.

42 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, MIKLATZKI Raphaël, GOFFIN Jean-Pierre, SCHROYEN André, GODEAUX Jean-Géry, Mme DEFRAIGNE Christine, M. FORET Gilles, Mme FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, M. CHAMAS Fouad, Mmes LAMBERT Marie-Claire, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mme SHABAN Fatima, MM. HUPKENS Jean Pierre, Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, LEONARD Roland, DREZE Benoît, Mme NIKOLIC Diana, MM. BOUSETTA Hassan, BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, MM. AYDOGDU Mehmet, PETERS Michel, Mmes FRISEE Nathalie, BLAVIER Géraldine, M. HEDEBOUW Raoul, Mme DELVAUX Anne, MM. FAWAY Michel, SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, Mme SCHLITZ Sarah, MM. MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, Mme LECRON Sophie, MM. le BUSSY Quentin, BONJEAN Jean-Paul et DEMEYER Willy.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

7 membres sont absents : Mme Maggy YERNA, MM. Claude EMONTS, Pierre STASSART, Mmes Brigitte ERNST de la GRAETE, Bénédicte HEINDRICHS, Véronique DE KEYSER, Audrey NEUPREZ.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS à propos de la sécurité des piétons liégeois ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

M. le BOURGMESTRE cède la présidence à M. Michel FIRKET : 41 présents.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE et M. Fabrice DREZE à propos de l'îlot Tivoli, le stigmat de Saint-Lambert ! Perspectives d'avenir pour l'espace Tivoli ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

(Mmes Maggy YERNA, Brigitte ERNST de la GRAETE et Audrey NEUPREZ entrent en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON à propos du ticket de bus qui est toujours plus cher ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Géraldine BLAVIER à propos des primes énergie pour une gestion durable ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de M. Michel PETERS à propos du centenaire de la Première Guerre Mondiale : un moment unique pour rénover les monuments aux morts et organiser une signalétique moderne incitant au respect ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de M. Gilles FORET à propos de la Politique immobilière de bureaux à Liège. Quelle est la stratégie à Liège ? ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY à propos des difficultés et délais de paiements des prestations aux entreprises ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

M. le BOURGMESTRE revient en séance et reprend la présidence : 45 présents.

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE à propos de la disparition de plaques commémoratives diverses, certainement l'oeuvre de voleurs de métaux ! Quelle mesure préconiser ? Ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

6.

Adopte le programme de politique générale.
Après examen et discussion, le point est ajourné.

(M. Pierre STASSART et Mme Véronique DE KEYSER entrent en séance : 47 présents).

SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

(MM. Jean-Géry GODEAUX et Fabrice DREZE sortent de séance : 45 présents).

14.

Adopte la convention de coopération Public – Public avec la S.R.W.T. relative au Tram de Liège.

La délibération est adoptée par 32 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions.

2.

Approuve le texte de l'avenant à la convention relative à la location d'un immeuble situé rue Montgomery, 24 à 4030 GRIVEGNEE, destiné à abriter le commissariat de Chênée pendant la durée des travaux de rénovation des locaux de la place Joseph Willem, conclue avec la S.C.R.L. « LE LOGIS SOCIAL DE LIEGE » afin de prolonger le bail jusqu'au 31 décembre 2013.

3.

Décide de passer un marché « stock » en 2 lots par voie d'appel d'offres général relative aux marchés publics en vue d'acquérir des chaussures homme été et hiver type « Molière » pour la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

4.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable relative aux marchés publics en vue de conclure un contrat d'entretien en omnium et garantie totale pour le groupe électrogène de l'Hôtel de Police pour une durée de 10 ans sans tacite reconduction – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

5.

Décide de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable relative aux marchés publics en vue d'acquérir des chaussettes d'intervention pour la Zone de police de Liège – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard.

7.

Ratifie l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires, afin de permettre le paiement de la première avance sur la cotisation de la Ville auprès de la

S.C.R.L. «INTERCOMMUNALE D'INCENDIE DE LIEGE ET ENVIRONS».
La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

8.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. quai Orban :
création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n^{os} 55 et 48, sur une distance de 30 mètres (5 emplacements) et entre les immeubles n^{os} 45 et 41, sur une distance de 25 mètres (5 emplacements)
2. rue Armand Stouls :
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n^{os} 8 et 34 inclus, sur une distance de 70 mètres.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 36, sur une distance de 6 mètres
3. rue Natalis :
création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains:
 - entre les immeubles n^{os} 15 et 9b inclus, sur une distance de 20 mètres
 - entre les immeubles n^{os} 41 et 17 inclus, sur une distance de 60 mètres.
4. rue des Rivageois :
création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains, de l'immeuble n^o43 (partim) à l'immeuble n^o29, en lieu et place de ceux réservés de l'immeuble n^o43 à l'intersection des immeubles n^{os}35/37.
5. avenue Reine Elisabeth :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'intersection des immeubles n^{os} 15/17, sur l'accotement en épi par rapport à la voirie.
6. rue Galilée :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 82, sur une distance de 6 mètres.
7. rue Duvivier :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 20, sur une distance de 6 mètres.
8. rue Belleflamme :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 33, sur une distance de 6 mètres.
9. rue de Campine :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur des immeubles n^{os} 238 et 236.

SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

10. chaussée de Tongres :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n° 131, sur une distance de 6 mètres
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 139, sur une distance de 6 mètres.
11. rue des Meuniers :
 - suppression des interdictions de stationnement existant dans la section comprise entre les rues Corémolin et Louis Fraigneux et à l'opposé du parking dit « Goffin-Bovy »
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°16, sur une distance de 6 mètres.
12. rue de l'Aumônier :
création d'une interdiction de stationnement de part et d'autre du garage de l'immeuble n°22, sur une distance de 1,5 mètre et à hauteur des immeubles n°s 21 à 25, sur une distance de 13 mètres.
13. rue Pierre Molinghen :
suppression de l'interdiction de stationnement existant à hauteur des immeubles n°s 34 à 44 inclus.
14. rue Haute-Sauvinière :
interdiction de circulation aux véhicules dont le poids en charge dépasse 7,5 tonnes.
15. rue Saint-Hubert :
interdiction de circulation aux véhicules dont le poids en charge dépasse 7,5 tonnes.
16. boulevard Sainte-Beuve :
création d'un arrêt de bus à hauteur des immeubles n°s 39 à 43.
17. rue du Plan Incliné :
création d'un arrêt de bus à l'opposé des immeubles n°s 141-143.
18. rue de Fétille :
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant à hauteur des immeubles n°s 33 à 39, sur une distance de 20 mètres
 - création d'un arrêt de bus à hauteur de l'immeuble n° 35.
19. boulevard du 12ème de Ligne :
création d'un arrêt de bus avant le passage pour piétons situé au carrefour avec la rue des Glacis, dans le sens hôpital de la Citadelle vers Rocourt.

SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

20. rue Sainte-Walburge :
suppression de l'arrêt de bus existant à hauteur de l'intersection des immeubles n^{os} 28/30.
21. quai de la Boverie :
(dans le règlement de police complémentaire de la police de la circulation routière relatif à la partie communale de cette voirie)
 - suppression des feux lumineux de circulation réglant le carrefour formé avec le Pont de Huy
 - suppression de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°98.
22. quai de la Boverie, dans le règlement de police complémentaire de la police de la circulation routière relatif à la partie régionale de la voirie :
 - déplacement de la zone de stationnement réservée aux riverains existante de l'immeuble n°40 à l'immeuble n° 46, sur une distance de 30 mètres, à savoir de l'immeuble n°35 à l'immeuble n°40
 - mise sous feux lumineux du carrefour formé avec le Pont de Huy
 - création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 98.

9.

Adopte la convention à conclure avec la S.A. « CIRCUS BELGIUM », pour son établissement à établir chaussée de Tongres, n° 336 à 4000 LIEGE , telle que prescrite par l'article 34 de la loi du 07 mai 1999 les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

La délibération est adoptée par 43 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

10.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement par bon de commande, portant sur la prise en charge d'un petit déjeuner de travail pour 8 personnes.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

11.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant pour l'engagement différent bon de commande portant sur l'achat de cadeaux à offrir aux membres de la Presse liégeoise.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

12.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires relative au marché de services pour l'impression de la brochure « Projet de Ville 2012-2022 » en 115.000 exemplaires.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

13.

Décide d'adhérer au texte du Manifeste « Sécurité, Démocratie et Villes », adopté en clôture de la conférence internationale « Le futur de la prévention » organisée du 12 au 14 décembre 2012 à Aubervilliers et Saint-Denis.

La délibération est adoptée par 43 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Addendum 13 bis

Proposition de motion pour le retour de « Liège-Matin » de 6 à 9 h sur Vivacité (RTBF).

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Louis MARAITE, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

M. le BOURGMESTRE sollicite deux urgences aux membres du Conseil qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il s'agit de :

- ratifier l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal afin de permettre le paiement de la contribution de la Ville dans le budget de la zone de police locale de Liège pour l'exercice 2013.

L'urgence est admise à l'unanimité

La délibération est adoptée par 43 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

- ratifier l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal relative au marché de services pour la distribution de la brochure « Projet de Ville 2012 - 2022 » dans les boîtes aux lettres situées sur le territoire communal liégeois.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

15.

Adopte les missions et du fonctionnement de la Commission communale consultative Vélo.

SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

16.

Vote le douzième provisoire pour le mois de mars 2013.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

17.

Approuve le texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL
« ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR »

18.

Approuve le texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL
« ANIMATION ET CREATIVITE »

19.

Approuve le texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL
« BRESSOUX SPORT CULTURE »

20.

Approuve le texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL
« IMAGE, SON ET ANIMATION »

21.

Approuve le texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL
« LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES »

22.

Approuve le texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL
« LES MUSEES DE LIEGE »

23.

Approuve le de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL
« LIEGE GESTION CENTRE VILLE »

24.

Approuve le texte de l'avenant n°10 au contrat de gestion entre la Ville et
l'ASBL « PROMOTION DES SPORTS »

SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

25.

Approuve le texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL
« REPAS SCOLAIRES LIEGEOIS »

26.

Approuve le texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL
« SPORTS ET LOISIRS »

27.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2011

1. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique des Croisiers
2. du Conseil d'administration de l'église protestante de Liège-Académie
3. du Conseil d'administration de l'église protestante de Grâce-Hollogne Réveil
4. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Grivegnée)
5. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)

6. de la Fabrique d'église de la Vierge des Pauvres
7. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes

2. La 1ère modification budgétaire 2012

1. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
2. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
3. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Saint-Rosaire (Sclessin)
4. du Conseil d'administration de l'église protestante de Grâce-Hollogne Réveil
5. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
6. de la Fabrique d'église Saint-Léon
7. de la Fabrique d'église Saint-Amand
8. du Conseil d'administration de l'église protestante Liège-Marcellis
9. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
10. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
11. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
12. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
13. de la Fabrique d'église Saint-Christophe
14. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney

SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

3. La 2ème modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 2. de la Fabrique d'église Saint-Louis
 3. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
 4. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
 5. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
 6. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
 7. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales

28.

Adopte le texte de la convention de bail de droit commun pour la location des appartements sis place Vivegnis, 46/0011, 46/0012, 46/0013 à 4000 LIEGE.

29.

Accepte l'offre de cession à la Ville (Régie foncière) reçue relative à l'immeuble de commerce sis à 4000 LIEGE, rue de Gueldre, 11.

30.

Décide de céder des immeuble sis rue des Fortifications, 36/0012, 36/0022, 44/0001, 36/0021, 44/0022 et 44/0011 à 4000 Liège.

31.

Approuve la délibération par laquelle le Conseil de l'Action sociale prend acte de la modification de statuts présentée et mandatée aux représentants du C.P.A.S. par l'Assemblée générale de l'association Chapitre XII « Maintien à Domicile au Pays de Liège ».

32.

Approuve la délibération par laquelle le Conseil de l'Action sociale prend acte de la modification de statuts présentée et mandatée aux représentants du C.P.A.S. par l'Assemblée générale de l'association « Relais Social au Pays de Liège ».

M. l'Echevin sollicite une urgence aux membres du Conseil qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit de passer un marché par adjudication publique pour les travaux de rénovation et de régularisation urbanistique du restaurant « L'Héliport » et d'approuver le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

33.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires relative à la commande d'un contrôle, par un vétérinaire agréé, de l'exposition, l'offre en vente et la vente d'animaux sur les marchés publics organisés par la Ville.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

34.

Décide d'élaborer un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) pour le sous-périmètre de requalification composé de la voie rapide entre le Cadran et la rue Joseph Demoulin, les carrefours de Hocheporte et de Fontainebleau et différents îlots urbains situés le long de cette voie rapide en particulier le site de l'hôpital Saint-Joseph.

35.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des 12èmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité .

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

36.

Décide de renouveler la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.

Addendum 36 bis

Adoption d'un règlement communal concernant la diffusion des annonces, le dépôt des candidatures et l'attribution des logements moyens propriétés de la Régie communale que la Ville met en location.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE, Conseillère communale.

Ce point est renvoyé en Commission.

37.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Catherine WISER, d'une série de 99 gravures de l'artiste Marthe ANSIAUX, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

38.

Décide

- d'accepter la donation de Mme Marie-Hélène DACOS - BURGUES, d'un ensemble comprenant 1500 gravures, 100 plaques et 200 affiches de l'artiste DACOS, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

39.

Décide de ratifier la décision du Collège communal du 15 février 2013 autorisant, en application de l'article 14 § 2 du RGCC, le dépassement des douzièmes provisoires relatif à la maintenance du logiciel Digitick installé à la billetterie du Grand Curtius.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

40.

Décide :

- de marquer son accord sur le lancement d'un appel aux projets d'actions dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances
- d'adopter les modalités d'organisation et le règlement de l'appel aux projets
- de marquer son accord sur la participation financière de la Ville.

41.

Décide :

- de marquer son accord sur le lancement d'un appel aux projets d'actions dans le domaine de la solidarité et la coopération avec les pays en développement
- d'adopter les modalités d'organisation et le règlement de l'appel aux micros-projets
- de marquer son accord sur la participation financière de la Ville.

42.

Décide d'approuver le rapport final annuel (situation au 31 décembre 2012), relatif au programme « Communes Énerg – éthiques », en vue de son envoi à la Région wallonne et à l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

43.

Décide de ratifier la décision du Collège communal, autorisant le dépassement des douzièmes provisoires relatif à la prise en charge et le traitement des boues de balayage provenant du service de la Propreté publique.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

44.

Décide de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour le paiement des cotisations dues à l'association Intercommunale « INTRADEL ».

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

45.

Décide de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires, pour l'engagement relatif à la mise en remblai, dans un centre d'enfouissement technique de classe 3, de matériaux inertes hétérogènes provenant de la Ville de Liège.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

46.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de 14 conteneurs en acier d'une contenance de 10 m³ à 30 m³ nécessaires au service de la Propreté publique - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

47.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de bacs intérieurs pour les corbeilles publiques destinés au service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

48.

Adopte le texte de la convention à conclure, avec le « FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE », Société Coopérative à Responsabilité Limitée, sise 67 rue Saint-Nicolas à 5000 NAMUR, dans le cadre du mandat de gestion d'un immeuble à étages, situé 41 rue Mandeville à 4000 LIEGE, en vue de faciliter les missions liées aux situations d'extrême urgence.

AJOURNE

49.

Approuve la « Charte communale pour l'Intégration de la Personne Handicapée » proposée par l'A.S.B.L. « ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE » (en abrégé « ASPH »).

50.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires concernant l'engagement relatif à l'impression du numéro 31 de la brochure d'information « SILLAGE » destinée aux seniors.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

51.

Décide de passer un marché stock, par appel d'offres général avec publicité européenne, ayant pour objet l'acquisition de matériel artistique sur catalogue, pour une durée de 36 mois, de date à date destiné à l'Enseignement communal liégeois et à différents départements de la Ville de Liège – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères d'attribution et de sélection qualitative.

52.

Décide de passer un marché stock, par procédure négociée sans publicité préalable réparti en deux lots, ayant pour objet la fourniture de journaux de classe, destinés aux élèves et étudiants de l'Enseignement communal – adopte le cahier spécial des charges.

53.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sur simple facture acceptée, ayant pour objet les transports d'un voyage pédagogique à destination des Pays-Bas, destiné aux élèves de l'Ecole communale 'Wandre-Pont'.

54.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en cinq lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de cinq voyages pédagogiques à destination de la région parisienne en France, destinés à l'Enseignement communal liégeois – adopte le cahier spécial des charges.

55.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de l'Irlande, destiné aux étudiants de l'Athénée communal « Léonie de Waha » - adopte le cahier spécial des charges.

56.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à Rome en Italie, destiné aux étudiants de l'Enseignement communal liégeois – adopte le cahier spécial des charges.

57.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de l'Alsace en France, destiné aux élèves de l'Ecole communale « Angleur Centre » - adopte le cahier spécial des charges.

58.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports d'un voyage pédagogique à destination du Surrey en Grande-Bretagne, destiné aux élèves de l'Ecole communale « Léonie de Waha » - adopte le cahier spécial des charges.

59.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports d'un voyage pédagogique à destination du Limousin en France, destiné aux élèves de l'Ecole communale « Léonie de Waha » - adopte le cahier spécial des charges.

60.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de la Ligurie en Italie, destiné aux étudiants de l'IRHOV – adopte le cahier spécial des charges.

61.

Décide de procéder aux commandes en 2013 relatives à la diffusion d'annonces publicitaires.

62.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'organisation d'un séminaire destiné aux Directeurs de l'Enseignement fondamental communal liégeois – adopte le cahier spécial des charges.

63.

Approuve le procès verbal de la Commission Communale de l'Accueil de l'Enfant en sa séance du 29/11/2012, en ce compris, la mention de l'entrée d'un nouvel opérateur dans le programme de Coordination Locale de l'Enfance (CLE).

64.

Approuve le texte de la convention à conclure entre la Ville et l'association "LA BOBINE", relative à l'octroi d'une subvention directe annuelle.

65.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires définis au même article relative aux charges afférentes aux 170 emplacements de parking réservés à la Ville au « Parking Cité » et au « Parking de l'Ilot Saint-Georges ».

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

66.

Décide de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la rénovation du Mamac et du bâtiment des Sports nautiques afin d'y abriter le Centre International d'Art et de Culture - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe le critère de sélection qualitative destiné à apprécier la capacité financière, économique et technique des entrepreneurs.

La délibération est adoptée par 32 voix pour, 2 voix contre et 11 abstentions.

67.

Décide de passer une concession de services publics visant à permettre l'aménagement et l'exploitation du Centre International d'Art et de Culture au sein du Mamac – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir la concession de services publics, – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des concessionnaires.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 8 voix contre et 10 abstentions.

68.

Décide de passer un marché par adjudication publique, relatif à l'entretien, la réparation et la fourniture d'équipements de gymnases – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre et la possibilité d'établir des bons de commandes – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

69.

Décide d'adopter le texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville, la Province de Liège, l'ASBL « Centre de documentation et de Recherche de la Presse - Maison de la Presse » ainsi que la représentation consulaire de la République française à Liège relative à l'occupation et à la gestion immobilière de la Maison de la Presse rue Haute-Sauvenière 19 à 4000 LIEGE.

70.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la mise en conformité des trottoirs sur le territoire de la Ville, rue de Berloz (4000 LIEGE).

71.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une mini pelle (avec accessoires) et d'une remorque porte-engins destinées au service de la Voirie – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

72.

Décide de retirer sa décision du 30 novembre 2012 arrêtant les dispositions du contrat de transaction à conclure avec un fournisseur – conclut un contrat de transaction avec ledit fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à la fourniture d'émulsions de bitume et d'enrobés à chaud et stockable.

73.

Décide de répondre à l'appel à projets Funérailles et Sépultures 2012-2013 de la Région wallonne dont le thème est « Travaux d'entretien et de mise en valeur des monuments mémoriels et des sépultures des acteurs des guerres 14/18 et 40/45 ».

127.

Adopte le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

74.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour le paiement de l'entretien du linge et des vêtements du personnel communal.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

75.

Ratifie la décision du Collège communal, autorisant le dépassement des douzièmes provisoires afin de couvrir les frais de location d'une liaison réseau entre la Ville et le POP (Point Of Presence) du fournisseur d'accès, la fourniture d'accès Internet et la gestion des noms de domaine.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention.

76.

Modifie le contrat issu du marché en cours d'exécution relatif à l'installation et mise en place d'un réseau étendu et installation et location de connexions « réseau étendu » et internet pour des bâtiments communaux situés sur le territoire de la Ville - adoption du texte de l'avenant n° 2 appelé à fixer les droits et obligations des parties concernées.

77.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'impression et la personnalisation d'un document A.E.R., l'impression de 3 annexes, le pliage et la mise sous enveloppe de 4 documents A4 et dépôt au tri postal – approuve le cahier des charges appelé à régir le marché.

QUESTIONS ORALES

Entend une question posée par M. François SCHREUER à propos de la préservation des oeuvres majeures du groupe « L'Equerre » ainsi que la réponse de M. Jean Pierre HUPKENS.

Entend une question posée par M. Benoît DREZE à propos de la poursuite des activités TADAM ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

--- **La séance est levée à 1 h 00'.**

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER